Bruxelles, le 1er septembre 2020

## **Avis général n°17A**

|  |
| --- |
| Organisation du déjeuner |

Chers parents,

Chers élèves,

L’infrastructure de l’école ne nous permet pas d’organiser des repas à l’école.

Néanmoins, une surveillance des repas est organisée pour les élèves qui, en raison de l’éloignement de leur domicile ou du travail des parents, sont dans l’impossibilité de rentrer chez eux.

Ceux-ci doivent apporter leur repas dès le matin, car ils n’ont matériellement pas le temps de faire « leurs courses » durant l’heure de table.

Les parents sont invités à contrôler la présence aux déjeuners grâce au cachet appliqué dans le journal de classe à la date du jour.

De plus, une liste de présence est établie chaque jour lors de la surveillance-déjeuner, excepté le mercredi.

Les élèves qui sortent à 12h30 doivent se rendre immédiatement à leur domicile par le chemin le plus court et ne peuvent en aucun cas traîner dans les environs de l’école.

**Ils pourront réintégrer l’établissement à 13h20. Les cours reprennent à 13h30.**

Les élèves qui n’ont pas rempli le talon ci-dessous, ne peuvent en aucun cas rester dans l’école. Ils sont donc priés de quitter le bâtiment et de le réintégrer à 13h20.

Signature des parents Signature de l’élève, Le Directeur,

ou de l’étudiant majeur, M. PIROTTE

✄--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**INSTITUT DE MOT-COUVREUR**

### Année scolaire 2020-2021

#### DÉJEUNER

(A remettre au titulaire de classe pour le **11/09/2020**)

Je soussigné(e)…………………………………………………………… responsable légal de

l’élève :……………………………………………………………………… classe: ……………………

🞎 Souhaite que mon enfant reste au déjeuner pour l’année scolaire 2020-2021

🞎 Autorise mon enfant à quitter l’établissement durant la pause déjeuner pour l’année scolaire 2020-2021

***(Cochez la case souhaitée)***

Signature du responsable légal,